



DECISION N° 006 /D/PACRI-MDK-MINEPAT/COORD/SPM/2025

Le Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la région de l'Extrême-Nord, Maître d'Ouvrage Délégué du PACRI-MDK/MINEPAT

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Accord de prêt P178207 conclu le 20/11/2023 entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Banque Mondiale pour le financement du Projet d'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor Mora-Dabanga-Kousseri (PACRI-MDK) ;
- Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
- Vu l'Arrêté n°044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'Arrêté n°108/CAB/PM du 04 novembre 2022 portant nomination du Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'Arrêté N°0419/A/MINMAP du 13 décembre 2022 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Considérant la lettre n°419/05-24/CD/PMN/ecg du 16 mai 2024 de la Banque Mondiale déclarant la mise en vigueur du PACRI-MDK ;
- Considérant la Demande de Cotations N°001/DC/MINEPAT/PSRDREN/PACRI-MDK/UCP/CSPM/SPM/2025 du 03 Avril 2025 pour les services d'entretien des locaux du PACRI-MDK MINEPAT ;
- Considérant l'évaluation des offres techniques et financières ;
- Considérant le procès-verbal de la séance d'examen du rapport d'analyse et proposition d'attribution de la Commission Spéciale placée auprès du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord du 14 Mai 2025 ;
- Considérant le procès-verbal de la séance négociation du 26 mai 2025

Décide :

Article 1^{er} : l'entreprise Ets TAKSYM IMMOBILIER, BP : 75 Kousseri, Tél. (+237) 674 422 612 / 658 092 115, est retenue pour les services d'entretien des locaux du PACRI-MDK MINEPAT, pour le montant de **quatorze million huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent (14 882 400) F CFA** Toutes Taxes Comprises, d'une durée d'exécution de vingt-quatre (24) mois.

Article 2 : Le représentant de l'entreprise adjudicataire est tenu de passer au siège du PACRI-MDK MINEPAT dès publication de cette décision pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé le 02 JUIL 2025

Le Coordonnateur du PSRDREN

AMPLIATIONS :

- MINEPAT ;
- Banque Mondiale ;
- ARMP (pour publication) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Affichage (pour information) ;
- Archives.

